

BUREAU VERITAS SA

PAPEETE

Immeuble Petropol - 2ème étage

Zone Papeava - Fare Ute

Boîte Postale 58

98713 Papeete Polynésie française

Téléphone : +689 40545747

Mail : Guillaume.Fetro@bureauveritas.com

A l'attention de M. MARI Nicolas

HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE PF

GENDARMERIE BTA TARAVALO

TAHITI

98719 TARAVALO

Rapport de vérification électricité visite périodique

GENDARMERIE BTA TARAVALO

**Intervention du 28/08/2024** (0.5 jour)**Coordonnées du site :****Nom du site :** HAUT COMMISSARIAT DE LA
REPUBLIQUE PF**Lieu d'intervention :** GENDARMERIE BTA TARAVALO

GENDARMERIE BTA TARAVALO

TAHITI

98719 TARAVALO

Référence du rapport : 356801378.1.R**Rédigé le :** 29/08/2024**Par :** Guillaume FETRO

Ce document a été validé par son auteur

**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***Références client**

21078819/13/1

Activité de l'établissement : Gendarmerie Nationale

Préambule.....	3
Rappel des obligations de l'employeur.....	3
Actions à mener.....	3
Liste récapitulative des observations issues de la vérification.....	4
GENDARMERIE BTA TARAVALO (TARAVALO).....	4
Informations générales.....	7
Présence des rapports des précédentes vérifications dans le dossier technique du client.....	7
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	7
Installations vérifiées.....	7
Elements de l'installation non vérifiables.....	7
Modifications apportées aux installations.....	7
Vérification relative à la protection des travailleurs.....	8
Information documentaire.....	8
Textes de référence.....	8
Modalités de vérification.....	8
Registre de sécurité.....	8
Condition de mise hors tension.....	8
Eclairage de sécurité.....	10
GENDARMERIE BTA TARAVALO (TARAVALO).....	10
Classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes.....	11
GENDARMERIE BTA TARAVALO (TARAVALO).....	11
Caractéristiques des installations électriques vérifiées.....	12
Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de relevés.....	12
Installations Basse et Très Basse Tension.....	13
GENDARMERIE BTA TARAVALO (TARAVALO).....	13
Origine de la source d'alimentation Basse Tension.....	13
Sources Basse et Très Basse Tension.....	13
Liste des schémas caractérisant les installations Basse Tension (hors armoires et coffrets).....	13
Coffrets et armoires électriques Basse Tension.....	13
Résultats des mesures et essais.....	18
Conditions de mesure.....	18
Abréviations, sigles et mesures utilisés dans les tableaux de mesure.....	18
Appareils de mesure utilisés.....	19
Prises de terre.....	19
Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT.....	19
Continuité de mise à la terre et isolement des récepteurs électriques.....	20
Continuité des circuits de protection entre les niveaux de distribution.....	25
Avis sur articles.....	26
Synoptique de l'installation électrique Basse Tension.....	31

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
			
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des coupures réalisées	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des locaux vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Périmètre vérifié dans le rapport | HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE PF

GENDARMERIE BTA TARAVAO (TARAVAO)

Installations Basse et Très Basse Tension

BTA TARAVAO

↳ EXTERIEUR

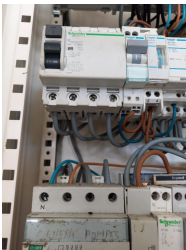
↳ LOCAL GROUPE ELECTROGENE

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

TGBT

Coffrets et armoires 1 Repérer le conducteur neutre par la couleur bleue sur plusieurs dispositifs.

Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/290824/073538/0	28/08/2024 NOUVEAU	CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.3



TGBT

Coffrets et armoires 2 Réaliser la liaison équipotentielle du plastron supportant les voyants lumineux.

Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/290824/073613/0	28/08/2024 NOUVEAU	CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3



BTA TARAVAO

↳ EXTERIEUR

↳ GARAGE

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité

Recepteurs / points 3 Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité. lumineux / prises de courant

Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/290824/074119/0	28/08/2024 NOUVEAU	CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11



BTA TARAVAO

↳ EXTERIEUR

↳ ALGECCO

Liste récapitulative
des observations issues de la
vérification

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

TD ALGECCO

Coffrets et armoires électriques 4 Compléter l'identification des départs.

Code Obs. : GF/290824/074004/0 Date de 1^{er} signalement : 28/08/2024 NOUVEAU Art. Réf. : CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1



TD ALGECCO

Coffrets et armoires électriques 5 Remettre les obturateurs manquants.

Code Obs. : GF/290824/074032/0 Date de 1^{er} signalement : 28/08/2024 NOUVEAU Art. Réf. : CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522



BTA TARAVAO
↳ EXTERIEUR

↳ LOGEMENT GA
↳ CUISINE

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

TD 2

Coffrets et armoires électriques 6 Nettoyer les traces de corrosion dans le répartiteur.

Code Obs. : GF/290824/073932/0 Date de 1^{er} signalement : 28/08/2024 NOUVEAU Art. Réf. : CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522



BTA TARAVAO
↳ BATIMENT ADMINISTRATIF
↳ CIRCULATION

↳ LOCAL ELECTRIQUE

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

TD 1 : Alimentation chauffe-eau

Dispositifs bt 7 Proscrire les repiquages en amont du dispositif "ALIM. CHAUFFE-EAU".

Code Obs. : GF/290824/073707/0 Date de 1^{er} signalement : 28/08/2024 NOUVEAU Art. Réf. : CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559



Liste récapitulative
des observations issues de la
vérification

BTA TARAVAO
↳ BATIMENT ADMINISTRATIF
↳ CIRCULATION
↳ **SANITAIRES FEMMES**

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Points lumineux

Recepteurs / points lumineux / prises de courant **8** **Reposer la verrine du hublot.**

Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
GF/290824/074156/0	28/08/2024 NOUVEAU	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530



Nota : Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Présence des rapports des précédentes vérifications dans le dossier technique du client

Rapport de la précédente vérification périodique	: Présent
Ref ou N° du rapport	: TNC 448.09/2021/IE/Gend.Taravao/JM/BM
Rapport de la précédente vérification initiale ou de la précédente première vérification périodique menée comme une initiale	: Absent
Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans	: Sans Objet

Pour rappel : Le rapport de vérification initiale de l'installation ou éventuellement un rapport de première vérification périodique menée comme une initiale ou un rapport périodique dit « quadriennal » et, le cas échéant, le rapport périodique de l'année antérieure, sont indispensables à la réalisation de la vérification périodique annuelle, ils sont à fournir par l'employeur tel que défini par l'arrêté du 26/12/2011.

Si l'un de ces rapports est absent, l'étendue de la vérification est limitée et peut conduire à des conclusions erronées.

Dans un tel cas et conformément à l'arrêté du 26/12/2011, la vérification périodique aurait dû être effectuée comme une vérification initiale afin d'établir la conformité de l'installation. Le cas échéant, Bureau Veritas est à la disposition de l'employeur afin de mettre en œuvre cette vérification.

Personne chargée de la surveillance de l'installation

M. MARI Nicolas

Installations vérifiées

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Nota : Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

Nota : La continuité des conducteurs de protection est réalisée au minimum sur 100% des récepteurs, 33% des appareils d'éclairage fixes, 50% des prises de courant accessibles dans les bureaux et 100% des prises de courant dans les autres locaux.

Origine de l'installation vérifiée : Local comptage Basse Tension

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Elements de l'installation non vérifiables

GENDARMERIE BTA TARAVALO>TARAVALO

BTA TARAVALO > EXTERIEUR > LOGEMENT GA > COURSIVE

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

BTA TARAVALO > EXTERIEUR > GARAGE

RÉCEPTEURS : *Points lumineux*

Hors de portée (>3m)

Modifications apportées aux installations

Sans objet

Vérification relative à la protection des travailleurs

La vérification a pour objectif de signaler les points de non-conformité des installations électriques par rapport aux textes de référence définis ci-dessous. Cependant la conformité des matériels marqués CE n'est pas remise en cause. Notre vérification se limite à leur adaptation aux conditions d'utilisation et à leur état apparent.

Information documentaire

Les informations documentaires sont nécessaires à la réalisation de la vérification, elles sont à fournir par l'employeur tel que défini par l'arrêté du 26/12/2011.

En l'absence d'éléments d'information Bureau Veritas peut être amené à réaliser des mesures compensatoires ou à établir des hypothèses, la vérification peut alors conduire à des conclusions excessives. Bureau Veritas est à la disposition de l'employeur afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre de mission complémentaire.

Textes de référence

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

GENDARMERIE BTA TARAVAO

Arrêtés :

- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité
- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

Modalités de vérification

Nous avons été accompagnés partiellement par :
M. L'adjudant-chef

Registre de sécurité

Non présenté lors de notre visite

Condition de mise hors tension

Vérification relative à la protection des travailleurs

En Basse Tension :

Du fait des impératifs d'exploitation du client, celui-ci ne nous a permis d'effectuer la mise hors tension que sur une partie des installations en basse tension. De ce fait, les dispositifs différentiels résiduels ont été testés partiellement. Nous vous rappelons que ces vérifications visant à assurer la sécurité des personnes sont obligatoires. Nous sommes à votre disposition pour définir, selon les termes du contrat, les modalités d'un complément de vérification.

Dans le cadre des vérifications et conformément aux prescriptions de l'arrêté du 26/12/2011, Bureau Veritas doit réaliser des coupures sur les installations électriques BT et le cas échéant HT.

L'objectif des coupures est de vérifier, de façon exhaustive, la protection des personnes contre les risques de chocs électriques.

Pour information, les coupures sont nécessaires pour vérifier :

- o le fonctionnement des dispositifs différentiels résiduels BT,
- o le fonctionnement des éclairages de sécurité,
- o les caractéristiques et l'état de certains équipements BT et HT accessibles qu'après coupure,
- o le fonctionnement des coupures d'urgence s'il y a doute sur les circuits concernés,
- o les dispositifs d'inter-verrouillages HT et le cas échéant BT,
- o le cas échéant, l'isolement des circuit BT.

Si, par suite de votre refus ou d'une impossibilité technique, les coupures totales n'ont pas été réalisées alors, l'étendue de la vérification de Bureau Veritas est limitée et peut conduire à des conclusions erronées.

Bureau Veritas est à la disposition de l'employeur afin de réaliser ces coupures dans le cadre d'une mission complémentaire.

GENDARMERIE BTA TARAVALO (TARAVALO)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type Luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs (*)
BTA TARAVALO > BATI-MENT ADMINISTRATIF		Evacuation (balisage)	Bloc auto-nome	Oui		Diode électrolu-minescente	C1	

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

Classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes

GENDARMERIE BTA TARAVALO (TARAVALO)

Les classements des locaux nous ont été indiqués par le chef d'établissement.

Il n'a pas été porté à notre connaissance l'existence de zones à risque d'explosion

Type de locaux	AE	AD	AG	IP Mini (2)	IK Mini (2)	BE	Autres (3)	Adaptation Matériels et Canalisations (1)	N° d'obs (*)
Ateliers de garage	1	2	3	21	08	2	AF 1	B	
Toilettes (cabinets)	1	1	1	20	02	1	AF 1	B	
Bureaux	1	1	1	20	02	1	AF 1	B	
Locaux d'archives (Locaux communs ERP 1er Groupe)	1	1	1	20	02	2	AF 1	B	

- (1) M : (Mauvais) Indique une incompatibilité du matériel ou des canalisations par rapport aux conditions d'influences externes
B : (Bon) Indique que le matériel et les canalisations sont adaptés aux conditions d'influences externes.
(2) IP : Indice de protection
IK : Indice de choc mécanique
(3) Dans le cas où des codifications ne seraient pas indiquées dans le tableau ci-dessous, se reporter à la partie 512 de la norme NFC 15-100.

PRESENCE DE CORPS SOLIDES		PRESENCE D'EAU				CHOCS MECANQUES	
AE1	Négligeable	AD1	Négligeable	AD5	Jets	AG1	Faibles
AE2	Petits objets >=2,5 mm	AD2	Gouttes	AD6	Paquets	AG2	Moyens
AE3	Très petits objets (1 à 2,5 mm)	AD3	Aspersion	AD7	Immersion	AG3	Importants
AE4	Poussières	AD4	Projection	AD8	Submersion	AG4	Très importants
COMPETENCE DES PERSONNES		MATIERES TRAITEES OU ENTREPOSEES					
BA1	Ordinaire	BE1	Négligeables				
BA2	Enfants	BE2	Risques d'incendie				
BA3	Handicapés	BE3	Risques d'explosion				
BA4	Personnes averties	BE4	Risques de contamination				
BA5	Personnes qualifiées						
CORROSION		VIBRATIONS					
AF1	Négligeable	AH1	Faible				
AF2	Atmosphérique	AH2	Moyennes				
AF3	Intermittente ou accidentelle	AH3	Importantes				
AF4	Permanente						

Caractéristiques des installations électriques vérifiées

Abréviations, sigles et repères utilisés dans les tableaux de relevés

IK Max: Intensité de court-circuit maximum PdC: Pouvoir de coupure

TYPE DES UNITES FONCTIONNELLES HT

Type	Disjoncteur	Disjoncteur débrochable	Disjoncteur double sectionnement	Disjoncteur simple sectionnement	Disjoncteur débrochable simple sectionnement	Sectionneur	Interrupteur-sectionneur	Combiné interrupteur-fusibles	Interrupteur-fusibles associés
Repère	D	DB	DdS	DsS	DBsS	S	IS	CIF	IF
Type	Sectionneur-fusibles	Fusible	Contacteur-fusibles	Contacteur	Transformateur de puissance intégré HT/BT	Comptage	Transformateur de potentiel (TP)	Transformateur de courant (TC)	
Repère	SF	F	CtF	Ct	TR	CPT	TP	TC	

PROTECTION DES CIRCUITS HT

Type	Fusible	Maximum de courant phase	Maximum de courant terre (homopolaire)	Directionnel de courant phase	Directionnel de courant homopolaire	Surcharge par images thermiques	Surcharge par sondes thermiques	Surcharge par Thermostat	Maximum de tension résiduelle
Repère	Fu	50-51	50N-50G 51N-51G	67	67N	49	49T	26	59N
Type	Détection gaz, pression	Différentielle							
Repère	63	87							

TYPE DE LIAISONS HT

Type	Jeu de barres	Liaison jeu de barre par double dérivation	Liaison jeu de barre par coupure d'artère	Liaison jeu de barre par simple dérivation	Liaison transformateur	Liaison unité fonctionnelle	Liaison récepteur
Repère	JB	JBDD	JBCA	JBSD	LT	LUF	LR

MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN HT

Nature	Conduits, goulottes fermées, caniveaux ouverts, alvéoles, blocs manufacturés	Chemins de câbles, tablettes, corbeaux, échelles à câbles, gouttières, goulottes ouvertes	Caniveaux fermés	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
PVC	1	2	3	5	6
PR / EPR	10	20	30	50	60
Papier imprégné	31	32	33	35	36
PE	41	42	43	44	45
Conducteur nu	-	-	-	55	-

PROTECTION DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF DE PROTECTION	FUSIBLES			DISCONTACTEURS			DISJONCTEURS											
Type	Rechargeable	calibré ordinaire	Cartouche HPC	Magnétique	Thermique	Magnéto-thermique	Usage général	Disj. moteur	Courbe de déclenchement								Disj. de branchement	Indéterminé
									L	U	B	C	D	MA	K	Z		
Repère	FR	F	gl, gF, gG, aM, AD	Rm	Rt	Rmt	UG	DM	L	U	B	C	D	MA	K	Z	BR	Ind

*COMMANDE ET SECTIONNEMENT DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF	INTERRUPTEUR	INTERRUPTEUR DIFFERENTIEL	SECTIONNEUR	CONTACTEUR
Repère	I	ID	S	Ct

TYPE DE CABLES ET MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN BT

	Conduits, moulures, gaines, goulottes, plinthes	Fixation aux parois, chemins de câbles, tablettes	Caniveaux	Sur isolateurs	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
Caoutchouc PVC	1	2	3	4	5	6
PR / PRC	10	20	30	40	50	60
Résistant au feu	21	22	23	24	25	26
Isolant minéral	11	12	13	14	15	16

CI : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique.

CIS : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique secouru par une alimentation auxiliaire.

RES : Réserve (circuit non câblé).

Installations Basse et Très Basse Tension

GENDARMERIE BTA TARAVALO (TARAVALO)

Origine de la source d'alimentation Basse Tension

Réseau public de distribution Basse Tension : 230V, Branchement BT à puissance limitée
Alimentation en souterrain

Sources Basse et Très Basse Tension

EMPLACEMENT ET DESIGNATION DU LOCAL :
BTA TARAVALO > EXTERIEUR > LOCAL GROUPE ELECTROGENE

Identification et caractéristiques principales des sources BT	Protections particulières	Circuits secondaires	N° d'obs. (*)
Groupe électrogène "Groupe électrogène" PRAMAC N°PEE2671524 14,3 kVA 400 V CA - Is : 21,4A		Schéma de liaison à la terre : TT Type de liaison en aval : Câble U 1000 R2V 16mm2 Cu	

Liste des schémas caractérisant les installations Basse Tension (hors armoires et coffrets)

Aucun schéma présenté

Coffrets et armoires électriques Basse Tension

Nota : Les caractéristiques des dispositifs différentiels sont indiquées dans le chapitre « *Résultat des mesures et essais* »

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
GENDARMERIE BTA TARAVALO									
BTA TARAVALO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > LOCAL ELECTRIQUE									
TD 1 :	Nom : TD1 Indice : A Date : 02/05/2002								
..Interrupteur général(1)	I 100	4 / 0	8	25 , Cu , 3N	20	1			
..Alimentation TD 2(1)	C 32	4 / 4	10	10 , Cu , 3N	20	0,8			
..Général éclairage 1(1)	C 25	4 / 4	10	Cu , 3N	CI	0,8			
...EL1(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...EL2(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...EL3(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...EL4(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...BAES(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...Sanitaires(1)	C 10	2 / 1	6	Cu	CI	0,8			

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
				, 1N					
..Général éclairage 2(1)	C 25	4 / 4	10	Cu , 3N	CI	0,8			
...EL6(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...EL7(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...EL8(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...EL9(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...Réserve(1)	C 10		6		RES				
...Protection TBS(1)	C 10	2 / 1	6	Cu , 1N	CI	0,8			
..Général prises de courants 3(1)	C 32	4 / 4	10	Cu , 3N	CI	0,8			
...PC1(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...PC2(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...Volet(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...Hall d'entrée(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
..Général CLIM 4(1)	D 40	4 / 4	10	Cu , 3N	CI	0,8			
...CL1(1)	C 20	2 / 1	6	4 , Cu , 1NT	20	0,8			
...CL2(1)	C 20	2 / 1	6	4 , Cu , 1NT	20	0,8			
...CL3(1)	C 20	2 / 1	6	4 , Cu , 1NT	20	0,8			
...CL4(1)	C 20	2 / 1	6	4 , Cu , 1NT	20	0,8			
..Général CLIM 5(1)	D 40	4 / 4	10	Cu , 3N	CI	0,8			
...CL5(1)	C 20	2 / 1	6	4 , Cu , 1NT	20	0,8			
...CL6(1)	C 20	2 / 1	6	4 , Cu , 1NT	20	0,8			
...CL7(1)	C 20	2 / 1	6	4 , Cu , 1NT	20	0,8			
...CL8(1)	C 20	2 / 1	6	4 , Cu , 1NT	20	0,8			
...CL9(1)	C 20	2 / 1	6	4 , Cu , 1NT	20	0,8			
..Alimentation chauffe-eau(1)	C 25	2 / 2	10	Cu , 1N	CI	0,8			7
..Général divers(1)	C 25	2 / 2	10	Cu , 1N	CI	0,8			
...AUTOCOM(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...Alarme incendie(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...Réserve(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
..Départ container(1)	C 32	2 / 2	10	10 , Cu , 1N	20	0,8			
..Alimentation onduleur(1)	C 32	2 / 2	10	6 , Cu , 1NT	20	0,8			
...Général onduleur(1)	I 40	2 / 0		6 , Cu , 1NT	20	0,8			
....PCS1(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 14/31

rapport n° : 356801378.1.R

en date du 29/08/2024

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
....PCS2(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
....PCS3(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
....PCS4(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
....PCS5(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
<u>BTA TARAVAO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > SOUS-SOL</u>									
TD 3 :									
.Général(1)	ID 25	2 / 0		Cu , 1NT	CI	0,8			
..Départ(1)	C 20	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
..Départ(1)	C 20	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
..Départ(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
<u>BTA TARAVAO > EXTERIEUR</u>									
COMPTAGE :									
.Général(1)	I 65	4 / 3		35 , Cu , 3N	20	1			
<u>BTA TARAVAO > EXTERIEUR > ALGECCO</u>									
TD ALGECCO :									4 / 5
.Général(1)	ID 40	2 / 2		Cu , 1N	CI	0,8			
..Départ(1)	C 16	2 / 1		2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
..Départ(1)	C 16	2 / 1		2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
..Départ(1)	C 10	2 / 1		2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
<u>BTA TARAVAO > EXTERIEUR > LOCAL GROUPE ELECTROGENE</u>									
TGBT :	Nom : Coffret TGBT Indice : A Date : 02/05/2022								1 / 2
.Interrupteur général(1)	I 125	4 / 0	8	35 , Cu , 3N	20	1			
..Départ TD1(1)	C 63	4 / 4	10	16 , Cu , 3N	20	0,8			
..Départ station d'épuration(1)	D 40	4 / 4	10	10 , Cu , 3N	20	0,8			
..Général local GE(1)	C 25	2 / 2	10	Cu , 1N	CI	0,8			
...Eclairage local GE(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...PC local GE(1)	C 16	2 / 1	6	Cu , 1N	CI	0,8			
..Général divers(1)	C 40	2 / 2	10	Cu , 1N	CI	0,8			
...EL2(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...EL3(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...Protection TBS(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 15/31

rapport n° : 356801378.1.R

en date du 29/08/2024

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
...Volet 1(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...Volet 2(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...Volet 3(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...Volet 4(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...PC garage(1)	C 16	2 / 1	6	Cu , 1N	CI	0,8			
..Général extérieur(1)	C 25	4 / 4	10	Cu , 3N	CI	0,8			
...EL extérieur(1)	C 16	4 / 4	10	1,5 , Cu , 3NT	20	0,8			
TD INVERSEUR :									
..Départ N(1)	I 100	4 / 4		35 , Cu , 3N	20	1			
..Départ R(1)	I 100	4 / 4		25 , Cu , 3N	20	1			
<u>BTA TARAVAO > EXTERIEUR > LOGEMENT GA > CUISINE</u>									
TD 2 :	Nom : Coffret TD 2 Indice : A Date : 02/05/2002								6
..Général(1)	I 40	4 / 4	10	10 , Cu , 3N	20	0,8			
..Général éclairage(1)	C 25	2 / 2	10	Cu , 1N	CI	0,8			
...EL1(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...EL2(1)	C 10	2 / 1	6	1,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...EL3(1)	C 10	2 / 1	6	Cu , 1N	CI	0,8			
..Général prises de courants(1)	C 25	2 / 2	10	Cu , 1N	CI	0,8			
...PC1(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...PC2(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...PC3(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
...PC4(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
..Départ F1(1)	C 10	2 / 2	6	Cu , 1N	CI	0,8			
..Départ F2(1)	C 10	2 / 1	6	Cu , 1N	CI	0,8			
..Départ CE1(1)	C 20	2 / 1	6	Cu , 1N	CI	0,8			
<u>BTA TARAVAO > EXTERIEUR > STATION D'EPURATION</u>									
TD STEP :									
..Général(1)	ID 40	4 / 4		Cu , 3N	CI	0,8			
..PC(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
..PC(1)	C 16	2 / 1	6	2,5 , Cu , 1NT	20	0,8			
..Général TH(1)	ID 40	4 / 4		Cu , 3N	CI	0,8			

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 16/31

rapport n° : 356801378.1.R

en date du 29/08/2024

Installations Basse et Très Basse Tension

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A) (4)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA) (3)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		

- (1) : En l'absence d'indication, la nature de l'âme des conducteurs est du cuivre (Al : aluminium , Cu:cuivre).
- (2) : En l'absence d'indication, le coefficient global de correction « K » est pris égal à 0,8.
- (3) : « f » signale que le pouvoir de coupure du disjoncteur a été obtenu par filiation.
- (4) : Le premier chiffre est le seuil de réglage de la protection surcharge, l'éventuel second chiffre est le seuil de réglage de la protection maximale contre les courts-circuits.

Conditions de mesure

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUITE DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre $0,5 \Delta n$ et Δn . (Δn : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval. En l'absence de testeur de calibre adapté et avec l'autorisation du client, les dispositifs différentiels de sensibilité supérieure à 1A peuvent être testés à la valeur 1A. L'application de cette procédure est signalée par un * dans le tableau « Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT ».

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

Abréviations, sigles et mesures utilisés dans les tableaux de mesure

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre	Nature indéterminée
Repère	FF	EI	PT	IND

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

Résultats des mesures et essais

Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : **MEGGER MFT 1835**

Mesure de l'isolement : **MEGGER MFT 1835**

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielle : **MEGGER MFT 1835**

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **MEGGER MFT 1835**

Mesure des impédances de boucle : **Sans objet**

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans objet**

Prises de terre

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
GENDARMERIE BTA TARAVAO(TARAVAO)						
BTA TARAVAO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	EI	RB	4	C		

(1) Consulter la liste des abréviations

Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
GENDARMERIE BTA TARAVAO(TARAVAO)					
BTA TARAVAO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > LOCAL ELECTRIQUE					
TD 1					
Général éclairage 1	300		1		
Sanitaires	30		1		
Général éclairage 2	300		1		
Protection TBS	30		1		
Général prises de courants 3	30		1		
Général CLIM 4	300		1		
Général CLIM 5	300		1		
Alimentation chauffe-eau	300		1		7
Général divers	300		1		
PCS1	30				
PCS2	30				
PCS3	30				
PCS4	30				
PCS5	30				
BTA TARAVAO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > SOUS-SOL					
TD 3					
Général	300		1		
BTA TARAVAO > EXTERIEUR					
COMPTAGE					

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 19/31

rapport n° : 356801378.1.R

en date du 29/08/2024

Résultats des mesures et essais

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
Général	1000				
<u>BTA TARAVAO > EXTERIEUR > ALGECCO</u>					
TD ALGECCO					
Général	30		1		
<u>BTA TARAVAO > EXTERIEUR > LOCAL GROUPE ELECTROGENE</u>					
TGBT					
Général local GE	300		1		
PC local GE	30		1		
Général divers	300		1		
PC garage	30		1		
Général extérieur	300		1		
<u>BTA TARAVAO > EXTERIEUR > LOGEMENT GA > CUISINE</u>					
TD 2					
Général éclairage	300		1		
EL3	30		1		
Général prises de courants	30		1		
Départ F1	300		1		
Départ F2	30		1		
Départ CE1	30				
<u>BTA TARAVAO > EXTERIEUR > STATION D'EPURATION</u>					
TD STEP					
Général	30				
Général TH	30				

(1) La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement.
La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement
L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

Continuité de mise à la terre et isolement des récepteurs électriques

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)				
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ accés.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité								
GENDARMERIE BTA TARAVAO(TARAVAO)																
<u>BTA TARAVAO > EXTERIEUR</u>																
Logette EDT						1										
Portail électrique						1										
Portillon à gâche électrique						1										
<u>BTA TARAVAO > EXTERIEUR > LOCAL GROUPE ELECTROGENE</u>																
Points lumineux				1/1 (2024)												
Prises de courant			2/2													

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								1				
Groupe électrogène						1						
TGBT						1						
TD inverseur						1						
BTA TARAVAO > EXTERIEUR > GARAGE												
Points lumineux				0/4							Non vérifiable : Hors de portée (>3m)	
Prises de courant			2/2									
Volets électrique						4						
Réfrigérateur					1							
Tapis de course					1							
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								1				3
BTA TARAVAO > EXTERIEUR > ALGECCO												
Points lumineux				2/2 (2024)								
Prises de courant			7/7									
Réfrigérateur					1							
Coffret électrique						1						
Climatiseur						1						
BTA TARAVAO > EXTERIEUR > LOGEMENT GA > COURSIVE												
Points lumineux				0/3							Non vérifiable : Hors de portée (>3m)	
BTA TARAVAO > EXTERIEUR > LOGEMENT GA > CUISINE												
Points lumineux				1/1 (2024)								
Prises de courant			4/4									
Fontaine à eau					1							
Réfrigérateur					1							
Machine à laver					1							

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Continuité du conducteur de protection (1)	Isolemen t (MOhm)	Commentaire s	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machin e	Eclairage sécurité				
Sèche-linge					1							
Micro-onde					1							
Plaque de cuisson					1							
Blender					1							
Coffret TD2						1						
<u>BTA TARAVAO > EXTERIEUR > STATION D'EPURATION</u>												
TD STEP						1						
Spot extérieur				1/1 (2024)								
<u>BTA TARAVAO > BATIMENT ADMINISTRATIF > HALL D'ACCUEIL</u>												
Points lumineux				3/3 (2024)								
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								1				
Volet roulant						1						
<u>BTA TARAVAO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION</u>												
Points lumineux				7/7 (2024)								
Prises de courant			8/8									
Destructeur de papier					1							
Climatiseur						1						
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								2				
<u>BTA TARAVAO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > LOCAL RADIO</u>												
Points lumineux				2/2 (2024)								
Prises de courant			27/27									
Unité centrale					5							
Ecran					5							
Imprimante					1							
Baie info						1						
AUTOCOM MATRA						1						
Ethylomètre					1							

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Continuité du conducteur de protection (1)	Isolemen t (MOhm)	Commentaire s	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machin e	Eclairage sécurité				
<u>BTA TARAVAO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > BUREAU ACCUEIL</u>												
Points lumineux				2/2 (2024)								
Prises de courant			10/10									
Unité centrale					1							
Ecran					2							
Imprimante					1							
Climatiseur						1						
<u>BTA TARAVAO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > SALLE DE REPOS</u>												
Points lumineux				2/2 (2024)								
Prises de courant			3/3									
Climatiseur						1						
Réfrigérateur					1							
Micro-onde					1							
Machine à café					1							
Ecran					1							
Fontaine à eau					1							
<u>BTA TARAVAO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > LOCAL CELLULES + GVA</u>												
Points lumineux				1/3 (2024)								
<u>BTA TARAVAO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > BUREAU 1</u>												
Points lumineux				2/2 (2024)								
Prises de courant			6/6									
Climatiseur						1						
Unité centrale					3							
Ecran					3							
<u>BTA TARAVAO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > BUREAU 2</u>												
Points lumineux				4/4 (2024)								
Prises de courant			16/16									

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Climatiseur						1						
Unité centrale					4							
Ecran					6							
BTA TARAVALO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > BUREAU 3												
Points lumineux				2/2 (2024)								
Prises de courant			13/13									
Climatiseur						1						
Unité centrale					2							
Ecran					4							
BTA TARAVALO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > BUREAU 4												
Points lumineux				2/2 (2024)								
Prises de courant			13/13									
Climatiseur						1						
Unité centrale					3							
Ecran					4							
BTA TARAVALO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > BUREAU 5												
Points lumineux				2/2 (2024)								
Prises de courant			6/6									
Climatiseur						1						
Unité centrale					1							
Ecran					2							
BTA TARAVALO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > LOCAL ELECTRIQUE												
Points lumineux				1/1 (2024)								
TD 1						1						
TD ondulé						1						
BTA TARAVALO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > SANITAIRES FEMMES												
Points lumineux				1/2 (2024)								8

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

RECEPTEURS		Protection	Nombre						Continuité du conducteur de protection (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif./ acces.	A.E. Vérif./ exist (2)	Appareil amovible	Autres Récept	Machine	Eclairage sécurité				
Extracteur d'air						1						
BTA TARAVAO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > SANITAIRES HOMMES												
Points lumineux				2/3 (2024)								
Extracteur d'air						1						
BTA TARAVAO > BATIMENT ADMINISTRATIF > CIRCULATION > SOUS-SOL												
Points lumineux				4/4 (2024)								
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								2				
Extracteur d'air						1						
Prise de courant			1/1									
TD 3						1						

(1) La présence d'une croix indique que la liaison à la terre est défectueuse.
(2) Pour les points lumineux de classe II ou de classe III, est seulement indiqué le nombre d'appareils existants.

Continuité des circuits de protection entre les niveaux de distribution

Désignation	R.max 2 Ohms	Justifications	N° d'obs (*)
GENDARMERIE BTA TARAVAO			
TD 1- TGBT		Vérification visuelle	
TD 3- TD 1		Vérification visuelle	
TD ALGECCO- TD 1		Vérification visuelle	
TGBT- COMPTAGE	Bonne		
TD INVERSEUR- COMPTAGE	Bonne		
TD 2- TD 1	Bonne		

(1) L'indication « B » indique que la continuité entre les niveaux est bonne.
L'indication « M » indique que la continuité entre les niveaux est mauvaise.

Avis sur articles

Nota : les avis sont portés en fonction des éléments accessibles et présentés de l'installation et, le cas échéant, sur les essais et mesures réalisés lors de notre mission. Voir le chapitre « Eléments de l'installation non vérifiable » dans le présent rapport.

C : Conforme **NC** : Non Conforme **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifiable

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DE SECURITE					
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité.	A.14/12/2011 art 1		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité par bloc autonome	A.14/12/2011 art 9		SO	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité constitué par une installation fixe	A.14/12/2011 art 2		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'ambiance ou antipanique	A.14/12/2011 art 6		SO	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'évacuation	A.14/12/2011 art 5		SO	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité alimenté par une source centralisée	A.14/12/2011 art 8		SO	
CDT R.4226-13	Présence de lampes de rechange	A.14/12/2011 art 12		SO	
CDT R.4226-13	Etat d'entretien et fonctionnement de l'éclairage de sécurité	A.14/12/2011 art 11		NC	3
DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX APPAREILS ELECTRIQUES AMOVIBLES					
CDT R.4226-12	Réunion ou séparation hors charge de la prise de courant >32A	A.20/12/2011 art 6	NF C 15-100 Art. 555	C	
CDT R.4226-12	Câbles souples de raccordement, prises de courant, prolongateurs et connecteurs	A.20/12/2011 art 4	NF C 15-100 Art. 559	SO	
CDT R.4226-12	Choix du matériel en fonction des influences externes	A.20/12/2011 art 3	NF C 15-100 Art. 512	C	
CDT R.4226-12	Tension d'alimentation des appareils amovibles	A.20/12/2011 art 2		SO	
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 543	C	
CDT R.4226-12	Raccordement avec la canalisation fixe. Connexion du conducteur de protection avant les conducteurs actifs. Impossibilité de mise sous tension accidentelle du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 559	SO	
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 555	SO	
CDT R.4226-12	Enceintes conductrices exigües	A.20/12/2011 art 7	NF C 15-100 Art. 706	SO	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'EXPLOSION					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Installations électriques limitées		NF C 15-100 Art. 424.1	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 424.9	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Canalisation non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 424.5	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Indice de protection IP5X		NF C 15-100 Art. 424.3	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des		NF C 15-100	SO	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
	locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN		Art. 424.10		
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Courant admissible réduit dans les conducteurs		NF C 15-100 Art. 424.4	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Obturation des caniveaux, conduits, fourreaux, etc. et traversées de parois		NF C 15-100 Art. 424.7	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Dispositif de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux		NF C 15-100 Art. 424.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Machines tournantes et transformateurs		NF C 15-100 Art. 424.15	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Ligne aérienne desservant les emplacements BE3		NF C 15-100 Art. 424.6	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Conducteur PEN interdit		NF C 15-100 Art. 424.11	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des câbles souples		NF C 15-100 Art. 424.14	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Liaisons équipotentielles		NF C 15-100 Art. 424.12	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Ventilation local de charge batteries		NF C 15-100 Art. 554	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des canalisations		NF C 15-100 Art. 424.8	SO	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'INCENDIE					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Conducteurs PEN interdit		NF C 15-100 Art. 421-422.1.8	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Degré de protection des enveloppes		NF C 15-100 Art. 421-422.1.5	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Situation des dispositifs de protection		NF C 15-100 Art. 421-422.1.6	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection des moteurs		NF C 15-100 Art. 421-422.1.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Canalisations non noyées non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 421-422.1.4	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Dispositions générales		NF C 15-100 Art. 421-422	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection DDR en schéma TT et TN		NF C 15-100 Art. 421-422.1.7	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Installation électriques limitées		NF C 15-100 Art. 421-422.1.1	SO	
SECTIONS DES CANALISATIONS					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des canalisations. Section minimale des conducteurs		NF C 15-100 Art. 523	C	

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
DISPOSITIFS DE CONNEXION					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion		NF C 15-100 Art. 526-559	NC	7
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion. Connexion des appareils aux installations		NF C 15-100 Art. 559	C	
USAGE DE DIELECTRIQUE LIQUIDE ET TRANSFORMATEUR DE TYPE SEC					
CDT R.4215-6	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec		NF C 15-100 Art. 421	SO	
RISQUES D'ECHAUFFEMENTS ET DE BRÛLURE					
CDT R.4215-5	Mesure de protection contre les risques d'échauffements et de brûlure.		NF C 15-100 Art. 423-559	C	
CDT R.4215-6	Non manoeuvre en charge des sectionneurs, prises de courant BT de courant assigné supérieur à 32 A		NF C 15-100 Art. 536	SO	
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES					
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 533-536	SO	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 435	C	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités		NF C 15-100 Art. 524-535	C	
CDT R.4215-6	Protection des installations contre les surintensités		NF C 15-100 Art. 430-533	C	
DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX EMPLACEMENTS SPECIAUX					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects par très basse tension de sécurité (TBTS) ou de protection (TBTP)		NF C 15-100 Art. 414	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée		NF C 15-100 Art. 412	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement d'un autotransformateur		NF C 15-100 Art. 552	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de liaison équipotentielle		NF C 15-100 Art. 544	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par liaison équipotentielle supplémentaire		NF C 15-100 Art. 415	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre fonctionnelle.		NF C 15-100 Art. 545	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée dans ensembles d'appareillage		NF C 15-100 Art. 558	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre.		NF C 15-100 Art. 542	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 543	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Protection des conducteurs actifs		NF C 15-100 Art. 431	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par		NF C 15-100	SO	

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
	coupure automatique de l'alimentation en schéma IT		Art. 411.6		
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects. Présence tension sur les masses métalliques		NF C 15-100 Art. 612	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411.3	NC	2
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement assuré par dispositifs différentiel à courant résiduel		NF C 15-100 Art. 531	SO	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Résistance de la prise de terre du neutre		NF C 15-100 Art. 442	SO	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions en schéma IT		NF C 15-100 Art. 534	SO	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par séparation électrique		NF C 15-100 Art. 413	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 15-100 Art. 410	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs; Absence de partie active accessible aux travailleurs		NF C 15-100 Art. 411.2	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement dans local de service électrique		NF C 15-100 Art. 781	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection complémentaire contre les contacts directs des cordons chauffants		NF C 15-100 Art. 559.5	SO	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Isolement des canalisations		NF C 15-100 Art. 612.3	SO	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Bon fonctionnement des dispositifs différentiels et/ou contrôleur permanent d'isolement		NF C 15-100 Art. 612.6	SO	
VOISINAGE ENTRE INSTALLATIONS DE DOMAINES DE TENSION DIFFERENTS					
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Voisinage entre installations de domaines de tension différents		NF C 15-100 Art. 528	SO	
LOCAUX OU EMPLACEMENTS DE SERVICE ELECTRIQUE					
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Eclairage de sécurité		NF C 15-100 Art. 781.5.4	SO	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Distances minimales à respecter dans les passages		NF C 15-100 Art. 781.4	SO	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Conditionnement et ventilation		NF C 15-100 Art. 781.5.3	SO	
CDT R.4226-9	Locaux de service électrique. Accès aux locaux ou emplacements, portes - conditions d'ouverture et de fermeture		NF C 15-100 Art. 781.3	SO	
SECTIONNEMENT ET COUPURE D'URGENCE					
CDT R.4215-7	Sectionnement		NF C 15-100 Art. 462-536	SO	
CDT R.4215-7	Sectionnement. Division des installations		NF C 15-100 Art. 314	SO	
CDT R.4215-7	Sectionnement groupe électrogène		NF C 15-100 Art. 551	SO	
CDT R.4215-8	Coupure d'urgence		NF C 15-100 Art. 463-536	SO	
IDENTIFICATION					
CDT R.4215-10	Identification des circuits, et des appareillages - Adéquation, schémas/réalisation		NF C 15-100 Art. 514.1	NC	4
CDT R.4215-10	Repérage des conducteurs (neutre, PE et PEN)		NF C 15-100 Art. 514.3	NC	1
CDT R.4215-10	Identification du cheminement des canalisations enterrées		NF C 15-100	SO	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
			Art. 514.2		
CONFORMITE AUX NORMES ET MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE					
CDT R.4215-16	Conformité aux normes des matériels ayant une fonction de sécurité		NF C 15-100 Art. 511	SO	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dispositions concernant l'entretien de l'installation (état du matériel)		NF C 15-100 Art. 512.2-522	SO	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Fixation des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	SO	
FIXATION, MODE DE POSE					
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des matériels		NF C 15-100 Art. 530	NC	8
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des luminaires		NF C 15-100 Art. 559	SO	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Voisinage avec des canalisations non électrique		NF C 15-100 Art. 528	SO	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	SO	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Obturation des percements (planchers, murs, parois, etc.)		NF C 15-100 Art. 527	SO	
CONDITIONS D'INFLUENCES EXTERNES					
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les établissements agricoles		NF C 15-100 Art. 705	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les saunas.		NF C 15-100 Art. 703	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (installations de chantiers)		NF C 15-100 Art. 704	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (parc de caravannes, marinas).		NF C 15-100 Art. 708-709	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes.		NF C 15-100 Art. 512-522	NC	6 / 5
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dépoussiérage		NF C 15-100 Art. 512-522	SO	
CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE					
CDT R.4215-11	Conception et mise en oeuvre des installations en fonction de leur domaine de tension.		NF C 15-100 Art. 512-555	SO	

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

GENDARMERIE BTA TARAVAO

